

LE 8 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le huitième jour du mois de mars deux mille vingt-deux (2022-03-08), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire suppléant madame Sophie Beauregard.
La directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire suppléant, madame Sophie Beauregard.
Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, messieurs Pierre Daigle, Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.
La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur
Public : Aucune personne n'assiste à la séance du conseil.

ABSENCE

Monsieur le maire René Beauregard.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la greffière de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-03-043

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Le maire suppléant madame Sophie Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2022-03-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la greffière leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de février 2022

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Février 2022

5.2 Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité

5.2.1 Rapport sur l'état des personnes endettées envers la municipalité (taxes diverses et autres comptes 2020, 2021 et 2022)

5.2.2 Décision du conseil : vente de propriétés pour non-paiement de taxes ou recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Mars 2022

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Mandat à la firme Therrien, Couture, Jolicoeur snc – Plainte au Tribunal administratif du Travail

- 6.4 Eau potable CPE et Coop – Achat de réservoirs et pompes de surpression
- 6.5 Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton - Demande de droit de passage sur le 3^e Rang
- 6.6 Défi Ascension : Événement cycliste – Demande de droit de passage sur divers chemins
- 6.7 École secondaire Wilfrid-Léger – Bourse d'étude aux finissants

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Greffière-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Appel d'offres #2022-01 – Location de niveleuse avec opérateur
- 8.2 Appel d'offres #2022-02 – Déneigement des chemins avec la fourniture et l'épandage des abrasifs et l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins pour une durée de trois (3) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et/ou pour une durée de cinq (5) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027
- 8.3 Fossé 3^e Rang Ouest – Remboursement d'une partie des travaux

9- URBANISME

- 9.1 Renouvellement de mandat – Sièges impairs du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 10.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 570-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 10.2 FQM – Résolution : Les élu(es) municipaux Québécois solidaires du peuple Ukrainien
- 10.3 Marché public du Pays de la poire – Demande d'aide financière
- 10.4 Offres de service – Entretien des pelouses : Infrastructures municipales, coopérative Au cœur du village et école / saison 2022-2023

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-03-045

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 MELCCC : le Ministre nous informe qu'une subvention de 1 202 522\$ est versée à la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre du Programme des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2021
- 4.2 MRC : communiqué de presse - Lancement du défi de bienveillance « surfe la vague »
- 4.3 Entrepreneuriat Haute-Yamaska : convocation à la première assemblée générale
- 4.4 MRC : Une boutique en ligne pour l'espace du réemploi de l'écocentre à Granby
- 4.5 MRC : Bilan de l'an 1 de Synergie Haute-Yamaska : une réponse à un besoin évident

2022-03-046

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – DU 9 FÉVRIER AU 8 MARS 2022

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 4 mars 2022 portant sur les dépenses du 9 février au 8 mars 2022 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière daté du 4 mars 2022 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 9 février et le 8 mars 2022

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ 2020-2021-2022

La greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes en arrérages affectant les années 2020, 2021 et 2022 et soumet les intentions de certains propriétaires concernant l'acquittement de leur dette.

2022-03-047

DÉCISION CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANTS DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ OU RECOUVREMENT À LA COUR MUNICIPALE DE WATERLOO

Après considérations;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2022 et antérieures comprenant des taxes municipales, taxes de services et que ce conseil l'accepte tel que soumis.

QUE ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2022 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, conformément à la loi, mais qu'il se prévaudra des procédures de recouvrement à la Cour Municipale de Waterloo pour 2022.

QUE ce conseil demande à la greffière-trésorière d'acheminer le dossier portant le numéro de matricule suivant à la Cour municipale de Waterloo pour recouvrement :

7638-87-6214 8034-25-4813

QUE préalablement à l'envoi de ce dossier à la Cour municipale de Waterloo, ce conseil demande à la greffière-trésorière de faire parvenir une dernière lettre au propriétaire pour lui demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leur dossier sera acheminé à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement.

QU'une entente verbale ou par écrit et/ou des chèques postdatés ont été déposés à la municipalité par les propriétaires suivants, soit les **matricules** :

7930 86 7489	7930 87 4944	8229 21 9930	8237 60 3316
8433 84 6187			

pour effectuer le paiement des arrérages des taxes dues pour l'année 2020, et ce, à une date déterminée dans l'entente de chacun.

Qu'à défaut de respecter ces engagements et qu'avant d'entamer les procédures de recouvrement pour ces derniers, une dernière lettre sera expédiée aux propriétaires pour leur demander le paiement des taxes dues ou autres montants dus et intérêts, dans les dix (10) jours de la réception de cette lettre, sinon leurs dossiers seront acheminés à la Cour Municipale de Waterloo pour en obtenir le paiement. Un rapport de la greffière-trésorière sur l'état de ces dossiers sera soumis de nouveau au conseil municipal à une séance ultérieure, s'il y a lieu.

2022-03-048

APPROBATION COMPTES À PAYER MARS 2022

Soumis au conseil: Liste des comptes de mars 2022.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de février 2022	
Dépôt #2200025 au dépôt #2200047	13 555.21\$

Comptes à payer pour mars 2022 :	
Chèque #2200055 au chèque #2200073	237 572.21\$
Paiement par internet	14 141.58\$
Comptes à payer pour mars 2022	251 713.79\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Aucun suivi.

2022-03-049

**MANDAT À LA FIRME THERRIEN, COUTURE, JOLICOEUR SENC –
PLAINTÉ AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

ATTENDU QU'une plainte contre la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a été déposée au Tribunal administratif du travail ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde le mandat au cabinet professionnel Therrien, Couture, Jolicoeur SENC pour représenter la municipalité dans le litige déposé au Tribunal administratif du travail par monsieur Marco Dubois contre la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2022-03-050

**EAU POTABLE CPE ET COOP – ACHAT DE RÉSERVOIRS ET POMPES DE
SURPRESSION**

Soumis au conseil : Offre de service des Pompes Caron inc. et de monsieur François Poulin, ingénieur.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a obtenu le certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement (MELCC) pour l'établissement d'un système de traitement de l'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable du réseau desservant la salle des loisirs, la Coop Au cœur du village et le centre de la petite enfance Rayon de Soleil ;

ATTENDU QUE la capacité autorisée du puits de la salle des loisirs n'est pas suffisante pour le débit d'eau nécessaire à la Coop et au futur CPE ;

ATTENDU QUE pour mieux répondre aux besoins de la Coop Au cœur du village et du Centre de la petite enfance Rayon de Soleil, l'installation d'un réservoir et d'une pompe de surpression doivent être installés pour la Coop et un second pour le CPE ;

ATTENDU QUE ces équipements ne demandent pas d'autorisation ministérielle, mais une supervision des installations pour s'assurer que le tout fonctionne de façon adéquate;

ATTENDU QUE la soumission obtenue de Les Pompes Caron inc. est recommandée par l'ingénieur délégué pour ce dossier ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'achat des fournitures et d'installation de deux réservoirs et de deux pompes de surpression, dont une qui sera installée à la Coop Au cœur du village et une autre à la Salle des Loisirs pour desservir le CPE Rayon de Soleil, et ce pour un montant budgétaire total d'environ 4 200\$ plus taxes.

QUE ce conseil mandate monsieur François Poulin, ingénieur pour coordonner et superviser ces travaux d'installation pour un montant budgétaire d'environ 2 000\$ plus taxes, tel que mentionné dans l'offre de service du 7 mars 2022.

2022-03-051

DÉFI CYCLISTE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON - DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR LE 3^E RANG

ATTENDU QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise la 13^e édition du défi cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE dans les trajets proposés, les participants devront passer sur le territoire de la municipalité le dimanche 12 juin prochain ;

ATTENDU QUE ce sont environ 150 cyclistes qui sillonneront certains de nos chemins et qu'une autorisation est demandée à la municipalité pour cet événement ;

ATTENDU QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford en passant par le 3^e Rang, le matin du 12 juin 2022 en avant-midi ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la Fondation Santé Daigneault-Gauthier à traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford par le chemin du 3^e Rang, d'est en ouest, le matin du 12 juin 2022, sous escorte policière.

2022-03-052

DÉFI ASCENSION : ÉVÈNEMENT CYCLISTE – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE SUR DIVERS CHEMINS

ATTENDU QUE Le Centre national de cyclisme de Bromont organise le « Défi Ascension » qui aura lieu le 14 mai prochain à travers les municipalités de Bromont, Lac-Brome, Waterloo, Warden, Roxton Pond, Granby, Shefford et Saint-Joachim-de-Shefford;

ATTENDU QUE dans les trajets proposés, les participants devront passer sur le territoire de la municipalité le samedi 14 mai prochain ;

ATTENDU QUE ce sont près de 400 cyclistes qui sont attendus et qui sillonneront certains de nos chemins et qu'une autorisation est demandée à la municipalité pour cet événement ;

ATTENDU QUE le « Défi Ascension » demande l'autorisation de traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, pour le trajet de 80 km, en passant par le chemin Boulay, Brosseau et Brandrick et pour le trajet de 120 km, en passant sur le 3^e Rang Est et Ouest;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise le « Défi Ascension » à traverser la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford le samedi 14 mai 2022, en circulant sur le Chemin Boulay, Brosseau, Brandrick et 3^e Rang Est et Ouest, sous escorte policière.

2022-03-053

ÉCOLE SECONDAIRE WILFRID-LÉGER - BOURSE D'ÉTUDE AUX FINISSANTS

Soumis au conseil : Demande pour une bourse d'études de l'École secondaire Wilfrid-Léger.

ATTENDU QUE les jeunes de notre municipalité peuvent poursuivre leurs études secondaires au l'École secondaire Wilfrid-Léger;

ATTENDU QUE des élèves méritants demeurent à Saint-Joachim-de-Shefford ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la remise d'une bourse d'études de 250\$ lors de la soirée de remise de diplôme de l'école secondaire Wilfrid-Léger de Waterloo, qui aura lieu le 2 juin 2022, afin de souligner les efforts soutenus et la détermination des élèves méritants de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal en bâtiment dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois de janvier et février.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt du bulletin d'information policière du 25 janvier au 8 février 2022.

Dépôt du bulletin d'information policière du 8 au 22 février 2022.

2022-03-054

APPEL D'OFFRES #2022-01 – LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR.

Soumis au conseil : Projet d'appel d'offres pour des demandes de prix par invitation pour la location de niveleuse avec opérateur.

ATTENDU QUE la municipalité doit entretenir approximativement 52 kilomètres de chemins en gravier ;

ATTENDU QUE ce conseil désire obtenir un prix à l'heure pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour la saison 2022;

ATTENDU QUE ce conseil invitera les fournisseurs potentiels pour la location de niveleuse avec opérateur qualifié ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le cahier des charges tel que soumis et autorise la directrice générale à inviter les fournisseurs potentiels pour répondre à cet appel d'offres.

QUE ce conseil désire effectuer des travaux de nivelage sur les 52 kilomètres de chemins de gravier municipaux à entretenir.

QUE ces travaux représentent un nombre approximatif de 300 heures qui pourront s'échelonner sur la totalité de l'année.

QUE les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission d'une valeur de mille (1 000\$) dollars et une garantie d'exécution pour un montant de cinq mille (5 000\$) dollars.

QUE ce conseil nomme, France Lagrandeur, directrice générale comme personne responsable de fournir toutes informations concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à cette responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au MARDI 5 AVRIL 2022 à 11 H et ouvertes le même jour à 11 h. Les soumissions dans des enveloppes scellées, clairement identifiées avec la mention « NIVELEUSE ».

QUE le rapport sera présenté au conseil qui en prendra connaissance à une séance subséquente.

2022-03-055

APPEL D'OFFRES #2022-02 – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS AVEC FOURNITURE ET ÉPANDAGE DES ABRASIFS AINSI QUE L'ENTRETIEN D'HIVER DES RANGS, RUES, CHEMINS POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS SOIT LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 ET/OU POUR UNE DURÉE DE CINQ (5) ANS SOIT LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

Soumis au conseil : Projet de cahier des charges pour les travaux de déneigement avec fourniture et épandage des abrasifs, ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins, pour trois (3) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et/ou pour une durée de cinq (5) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte le cahier des charges tel que soumis.

QUE ce conseil demande des prix pour les travaux de déneigement avec la fourniture et l'épandage des abrasifs, ainsi que l'entretien d'hiver des rangs, rues, chemins, pour trois

(3) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et/ou pour une durée de cinq (5) ans soit les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

QUE les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission d'une valeur de 25 000\$ et une garantie d'exécution pour un montant égal à 50% du montant total de la soumission, toutes taxes comprises.

QUE ce conseil nomme la directrice générale madame France Lagrandeur comme étant la personne responsable pour fournir toutes informations concernant le présent appel d'offres et tout soumissionnaire doit s'adresser à cette seule responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres, conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle de la municipalité.

QUE ce conseil désigne comme « **Représentant de la municipalité** » pour voir à ce que l'exécution des travaux soit en conformité avec les termes du contrat, les personnes suivantes : la directrice générale et le maire ou son remplaçant.

QUE le cahier des charges et le formulaire de soumission peuvent être obtenus à compter du 11 mars 2022 via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi dans la grille des tarifs du SEAO.

QUE les offres de prix seront reçues jusqu'au MARDI 5 AVRIL 2022 à 10 H et ouvertes le même jour à 10 h.

QU'un avis public soit publié pour ces fins dans le journal La Voix de l'Est, édition du samedi 12 mars 2022 ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres SEAO.

QU'un rapport sera déposé au conseil qui en prendra connaissance à une séance subséquente.

2022-03-056

FOSSÉ 3^E RANG OUEST – REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX

ATTENDU QUE monsieur Kevin Duranleau a effectué des travaux de nettoyage d'une portion de fossé près de sa propriété située au 680, 3^e Rang Ouest ;

ATTENDU QUE monsieur Duranleau demande si la municipalité accepte de rembourser une partie des frais de nettoyage du fossé ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de rembourser à monsieur Kevin Duranleau une partie de la facture présentée au montant de 551.88\$, soit pour un montant maximum de 250\$.

2022-03-057

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – SIÈGES IMPAIRS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE le mandat des sièges impairs (#1, #3 et #5) du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est venu à échéance le 8 mars 2022 ;

ATTENDU QUE ce conseil désire renouveler le mandat des mêmes membres ;

ATTENDU QUE les membres ont été contactés et ont confirmé leur intérêt pour renouveler leur mandat ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil renouvelle le mandat pour 2 ans, effectif au 9 mars 2022, pour agir à titre de membre au siège #1, au siège #3 et au siège #5 du comité consultatif d'urbanisme, soit :

- Siège #1 (mandat 2 ans) : Monsieur Pierre Daigle
- Siège #3 (mandat 2 ans) : Monsieur Jacques Daignault
- Siège #5 (mandat 2 ans) : Monsieur Claude Fortin

QUE ce conseil nomme monsieur Pierre Daigle pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur François Lamoureux, qu'il sera adopté par le conseil municipal à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NO.**

570-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX et remplaçant le règlement no. 550-2018 et pour ce faire, les procédures prévues à la loi seront suivies.

Le conseiller monsieur François Lamoureux, après avoir donné l'avis de motion, dépose le projet de règlement au conseil municipal. À la suite de cette séance, un avis public par affichage sera donné au moins sept (7) jours avant la séance régulière de l'adoption de ce règlement.

2022-03-058

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

2022-03-059

MARCHÉ PUBLIC DU PAYS DE LA POIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Soumis au conseil : Lettre de madame Nancy Gauthier et Robert Brien, responsable à la préparation et au succès du « Marché public du Pays de la poire ».

ATTENDU QUE madame Nancy Gauthier et Robert Brien organisent le 7^e « Marché public du Pays de la poire » le 28 août prochain ;

ATTENDU QUE cet événement connaît depuis le début un succès indéniable, tant auprès du public que des producteurs, artisans et marchands, et nul doute que la notoriété de Saint-Joachim-de-Shefford s'en est aussi trouvée grandement rehaussée ;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent un appui financier de 2 500\$ pour l'organisation de cet événement local;

ATTENDU QUE Mme Gauthier et M. Brien demandent un montant de 600\$ en compensation pour le service de la taille des poiriers situés sur les terrains privés et publics dans le village de Saint-Joachim-de-Shefford;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement au 7^e « Marché public du Pays de la poire » qui aura lieu le 28 août prochain.

QU'un montant de 2 500\$ sera remis pour permettre de financer la campagne de communication en vue de créer une augmentation de l'achalandage pour assurer le succès de la 7^e édition.

QU'un montant de 600\$ est accordé en compensation pour la taille des poiriers situés dans le secteur du village considérant que ceux-ci ont été plantés dans le cadre du projet « Pays de la poire » implanté par l'organise dissous « Coalition du pacte rural ».

QUE les montants seront versés à madame Nancy Gauthier et monsieur Robert Brien sur présentation de pièces justificatives.

2022-03-060

OFFRES DE SERVICE – ENTRETIEN DES PELOUSES : INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE ET ÉCOLE / SAISON 2022-2023

Soumis au conseil : Offres de service pour la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), réserve d'eau et pancartes, terrain de balle, terrain de soccer et autour de la salle des loisirs ainsi que le terrain de l'école Centrale et de la Coopérative Au cœur du village ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de monsieur Mario Russell, pour les **saisons 2022 et 2023**, afin d'effectuer la coupe du gazon autour des édifices municipaux (615 rue Principale et 567, 1^{er} Rang Ouest), de la réserve d'eau et des pancartes municipales (entrées sud et nord du village et de la rue des Loisirs), du terrain de balle, du terrain de soccer et autour de la salle des Loisirs ainsi que le terrain de l'école Centrale et de la Coopérative Au cœur du village pour les saisons 2022 et 2023, comprenant la fourniture des équipements nécessaires pour effectuer ces travaux.

QUE ces travaux soient effectués pour un montant forfaitaire de 6 200\$, plus les taxes applicables, pour la saison 2022 ainsi que pour un montant forfaitaire de 6 600\$, plus les taxes applicables, pour la saison 2023, si le prix de l'essence est inférieur à 2\$ le litre.

QUE le paiement de ces travaux sera effectué en quatre (4) versements égaux, plus les taxes, pour les mois de juin, juillet, août et septembre, pour chacune des années.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2022-03-061

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 20.

France Lagrandeur, gma
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

Sophie Beauregard
Maire suppléant

« Je, Sophie Beauregard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».